

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 novembre 2013



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN

**Membres excusés** : M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. DESEILLE) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNET-ARCHERAY (pouvoir Mme AVENA) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme FAVIER (pouvoir M. MILLOT) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** : M. PRIBETICH - M. ALLAERT - Mme MASLOUHI - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Treizièmes « journées des droits de l'enfant » - Organisation de la journée d'échange et de réflexion - Convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques de la Côte d'Or - Avenant n°4**

Madame Dillenseger, au nom des commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville assure la promotion des droits de l'enfant tout au long de l'année, mais également dans le cadre d'une manifestation qui se décline en deux journées au bénéfice de deux publics différents:

- une journée festive destinée aux enfants et à leurs parents : "jeunesse en fête",
- une journée d'échange et de réflexion, qui réunit les professionnels et responsables d'associations œuvrant dans le domaine de l'enfance autour d'ateliers.

La Ville a confié à la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques de la Côte d'Or (FOL21) par convention du 7 août 2008, l'organisation de la journée d'échange et de réflexion des « journées des droits de l'enfant ».

Cette mission, qui recouvre la prise en charge du contenu pédagogique des ateliers, comme temps collectifs de travail, ainsi que l'animation et la restitution des échanges, a été reconduite par la suite. Elle s'insère dans la convention d'objectifs et de moyens conclue le 24 avril 2012 par la Ville de Dijon et la Ligue de l'Enseignement - FOL 21 qui définit les modalités de soutien de la collectivité au projet et à l'action de l'association.

Il est proposé de la renouveler, en 2013, pour la treizième édition, sous la forme d'un avenant n°4 à la convention.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de confier à la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques de la Côte d'Or l'organisation de l'édition 2013 de la journée d'échange et de réflexion prévue dans le cadre des treizièmes « journées des droits de l'enfant » ;

2 - approuver le projet de convention de partenariat à conclure entre la Ville et l'association, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**